

COMMUNIQUÉ

L'OPTSQ, partie prenante de l'entente cadre franco-québécoise sur la reconnaissance des qualifications professionnelles

Montréal, le 17 octobre 2008 – Signée conjointement par le premier ministre du Québec, Jean Charest, et le président de la république Française, Nicolas Sarkozy, cette entente vise à faciliter et à accélérer la reconnaissance mutuelle et effective des qualifications professionnelles entre le Québec et la France. En ce qui concerne la mobilité des travailleurs sociaux, l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec et ses vis-à-vis français se sont engagés, aujourd'hui, à déterminer le contenu d'une entente formelle de mobilité devant être cosignée au plus tard à la fin mars 2009.

Le président de l'OPTSQ, M. Claude Leblond, considère que cette entente est un important pas en avant pour relever les défis du Québec en matière de main-d'oeuvre. Pour M. Leblond, il est clair que la signature de telles ententes bilatérales, entre des ordres professionnels québécois et leurs vis-à-vis français, n'auraient été possibles sans le travail acharné et soutenu des ordres et de leurs représentants.

En conclusion, M. Leblond considère que la signature de cette entente historique constitue une belle reconnaissance de la qualité du système professionnel québécois et démontre toute l'importance des ordres et du Conseil interprofessionnel du Québec pour relever les défis du Québec actuel et de demain. Incidemment, une meilleure reconnaissance des compétences des personnes formées hors du Québec s'inscrit dans la foulée des efforts déployés par les ordres et le Conseil depuis plusieurs années.

- 30 -

Source : Luc Trottier
Responsable des communications
OPTSQ